



Relevé de conclusions

Conseil de Quartier de Saint-Florent

Jeudi 23 mai 2019

Maison de quartier de Saint-Florent
189 Avenue Saint-Jean d'Angély

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Rédaction : Mathieu JACQUEMIN

Co-présidentes : Agnès JARRY, Conseillère Municipale et co-présidente élue, Joëlle AUMONIER, co-présidente habitante.

Élus municipaux : Dominique SIX, Adjoint au Maire

Agents municipaux : Mathieu JACQUEMIN, Coordinateur Participation citoyenne.

Membres : BONNEAU Stéphanie ; David CHASSERIAU ; Claude EPAMINONDAS ; Antoinette JARRY ; Alexandre JEROME ; Jacques LOUIS ; Luce MARTIN ; Chantal MOREAU ; Alain ROBERT ; Jean-Luc SOURISSEAU ; Jean-Pierre Guillot ;

Excusés : Françoise DAVID ; Roland COLLOT ; Yannick KERVRAN ; Jacques THIOLETT ; Jean NEBAS.

Public : 5 personnes.

Ordre du jour

Introduction par Madame Agnès Jarry.....	2
Présentation de l'action « Sport et bien-être dans mon quartier » du dimanche 23 juin.....	2
Retour sur les projets d'aménagement du quartier – Cadre de vie.....	3
Visite sur site autour de l'école Louis Pasteur	3
Retour sur la demande Rue Camille Desmoulins – et double-sens cyclable.....	6
Itinéraire piéton entre l'avenue Saint-Jean d'Angély, l'Hôpital et la gare.	7
Retour sur le projet de piste cyclable sur les boulevards Louis Tardy et Jean Moulin	7
Retour sur l'aménagement de la voie de bus dédiée, Avenue Louis Pasteur.....	7
Commission Animation	8
Temps d'échange	9
Informations diverses.....	10

Introduction par Madame Agnès Jarry

Madame JARRY salue l'assemblée et excuse les personnes qui ont fait part de leur indisponibilité pour cette réunion. A JARRY présente l'ordre du jour et ses points forts. D'une part le projet de sensibilisation à la santé et au bien-être par le sport et l'activité physique, portée par le conseil de quartier puis, les retours sur les projets travaillés par les commissions du conseil, les élus et les services de la ville.

Présentation de l'action « Sport et bien-être dans mon quartier » du dimanche 23 juin.

Alexandre Jérôme, référent de la commission, présente le projet et le déroulement de la journée proposée par les conseillers de quartier de Saint-Florent :

A l'origine, la commission Cadre de vie souhaitait porter un projet d'aménagement d'un espace avec des modules de sports, de type parcours santé, sur un terrain du quartier. Lors d'une rencontre avec les élues déléguées au Sport et à la Vie Participative, cette possibilité d'investissement a été écartée. Les élues ont expliqué que la municipalité travaillait à différents scénarii pour accompagner la pratique sportive des habitants et que, ce sujet étant en cours de discussion, il n'était pas possible de s'engager sur une réalisation dans l'année. Il a été proposé d'accompagner le Conseil de quartier de Saint-Florent à la création d'un évènement sur le thème de la pratique sportive et du bien-être.

La commission Cadre de vie a ensuite rencontré l'Office du Sport Niortais qui a expliqué que cette thématique était en développement dans les clubs et associations, tant au niveau local que national. De nombreux clubs développent une offre loisir et une offre adaptée à la reprise du sport, après un accident, une période de sédentarisation, ou à la condition physique de chacun. L'office du sport a donc proposé de mettre en contact la commission avec des clubs et structures qui pourraient être intéressées.

L'animation se déroulera sur la journée du 23 juin en deux temps.

Le dimanche 23 juin une initiation au Golf adapté sera proposée à une douzaine de conseillers de quartier de l'ensemble de la Ville. Une invitation a été lancée par le service Proximité et Relations aux citoyens. L'objectif de cette animation est de constituer un petit groupe de conseillers de quartier des différents quartiers afin de les sensibiliser sur cette thématique et de fédérer des actions à venir dans les prochaines années. David Chasseriau se porte volontaire pour représenter le conseil de quartier de Saint-Florent au sein de ce groupe.

Le dimanche 23 juin en après-midi, sur le square du 19 mars 1962, entre le boulevard Louis Tardy et le cimetière de La Broche, de 14h à 17h, plusieurs associations proposeront de présenter leur activité ou d'initier à la pratique les habitants de Niort, des plus jeunes aux plus âgés. On pourra découvrir le baseball, le karaté, le Tai-Chi, le tir à l'arc, le football et les activités de l'Union Athlétique de Saint-Florent, le Handball et sa déclinaison Handfit. Cette manifestation familiale permettra aussi de découvrir les clubs locaux et les possibilités d'inscriptions pour la rentrée 2019/2020.

Alexandre Jérôme fait un appel aux conseillers pour participer à cette journée. Les conseillers font part de leurs disponibilités.

Une première maquette du visuel est présentée, les habitants font des demandes de modifications.

Retour sur les projets d'aménagement du quartier – Cadre de vie

Visite sur site autour du groupe scolaire Louis Pasteur

Le président de l'Association des Parents d'élèves avait sollicité que le conseil de quartier, les services et élus de la ville viennent partager un diagnostic sur la circulation aux abords de l'école à l'heure de dépose des élèves.

Cette réunion s'est tenue le 10 avril 2019 entre 8h et 9h, en présence d'élus, de techniciens, de deux conseillers de quartier.

On dénombre une zone de circulation à l'extérieur de l'école (Rue Louis Braille) et quatre à l'intérieur. Le site accueille une école élémentaire, une école primaire et des locaux associatifs utilisés par le Planning Familial, Les Restos du cœur bébé, et la Pédale Saint-Florentaise.



La zone 1 est la plus problématique. S'y croisent parents d'élèves et leurs enfants, livreurs, membres de l'équipe éducative et associations. En 2016 un premier travail avait créé un cheminement piéton protégé rue Louis Braille, une pose de ralentisseurs avait aussi été faite juste avant l'entrée du site. Ces aménagements sont bénéfiques aux circulations piétonnes et cyclistes. Les parents d'élèves ont mentionné la hausse du nombre d'utilisateurs venant à l'école en vélo.

Avant le flux de 8h30/8h50, certaines voitures se stationnent déjà sur des emplacements non marqués au sol. Certains sont gênants (sur les passages piétons ou sur les trottoirs), d'autres sont sur des emplacements non marqués mais gênent moins la circulation.

Un camion de livraison, des taxis et des membres de l'équipe enseignante entrent dans l'école par le portillon sur le même créneau que des parents d'élèves. Les usagers se croisent sans création de conflit ou de gêne malgré certaines pratiques en dehors de la réglementation.

A partir de 8h30, la fréquentation des abords de l'école se densifie naturellement. Des voitures se garent sur le passage piéton et pour une longue période pour certaines sur la chaussée dans le virage de la rue Louis Blanc et sur le zébra de la rue Louis Braille.

Les participants à la réunion ont convenu de la circulation difficile créée par des manquements de civisme de certains parents d'élèves. Les circulations des piétons sont entravées voire rendues impossibles sans marcher sur la chaussée.

La situation est revenue à la normale après 8h50.

Sur les zones 2, 3, 4 et 5 il n'y a pas de problèmes recensés, les personnels ou véhicules autorisés circulent sur le site en bonne intelligence avec l'environnement de l'école.

Cependant la zone 2, qui accueille des structures associatives draine un public qui sature aussi les emplacements de parking sur la rue Louis Braille le mardi notamment.

L'idée d'ouvrir un deuxième accès à la zone associative est évoquée.

Le bureau d'études de la direction de l'Espace public va travailler les deux axes évoqués :

- Etudier la faisabilité d'ajouter des places de stationnement temporaire sur certains emplacements utilisés aujourd'hui. L'objectif étant de clarifier les espaces.
- Étudier la faisabilité de la création d'un deuxième accès au site, en intégrant les paramètres de sécurité liés à l'accès à l'école.



En rouge avec une croix jaune, les zones où le bureau d'études va travailler à la création de places de stationnement temporaire. Encadrées en rouge, les zones où le stationnement est gênant et ne peut être réglementé.

Les conseillers de quartier font les remarques suivantes :

- Il existe le système des pédibus pour accompagner les enfants à pied, pourquoi ne pas imaginer un système pour la circulation sur les heures du matin ?
Il semble difficile de mettre les parents d'élèves en situation de faire la police sur les usages du matin, les élus et les services sont réservés mais vont se renseigner sur des expériences existantes qui pourraient être déclinées ici.
- Est-il possible de travailler à une continuité piétonne depuis l'avenue de La Rochelle, avec des abaissements de trottoirs et des passages piétons afin de faciliter les usages piétons ?
La demande sera transmise au bureau d'études.
- Peut-on rencontrer le conseil d'école pour envisager une communication vers les parents d'élèves en début d'année au sujet de ces comportements inciviques ?
Une communication a déjà été faite de la part de l'école ou des parents d'élèves, peut-être faut-il travailler à une action de communication plus forte ?
Un lien sera fait avec la direction de l'Éducation.

Retour sur la demande Rue Camille Desmoulins – et double-sens cyclable.



Les conseillers de quartier avaient alerté sur le sentiment de dangerosité du double-sens cyclable de la rue Camille Desmoulins. Un point sur site a été fait avec le bureau d'études. Le responsable du bureau d'étude a écouté la proposition des conseillers de faire passer les cyclistes par la rue de gauche quand ils remontent du boulevard de Liberté vers la rue Camille Desmoulins (flèche rouge). Il ne peut pas retenir cette solution qui serait créatrice de plus de danger, obligeant les cycles à couper la rue devant les véhicules. Le service a aussi étudié la pose d'une surélévation de chaussée (une forme de boudin au sol) mais les échanges qu'il a pu avoir d'autres techniciens l'ont dissuadé de proposer cette solution qui serait glissante et dangereuse pour les cyclistes et risquerait de ne pas être suffisamment résistante dans le temps. Ici il n'y a donc pas de solutions techniques viables pour améliorer la situation. Les conseillers conviennent des réponses du service.

Dominique SIX, adjoint à la Voirie, ajoute que le double-sens cyclable n'est pas plus accidentogène que les autres voies, même s'il peut être générateur de sensation de risque. Les usagers se croisent et doivent adapter leur vitesse dans les zones limitées à 30 km/h. Par ailleurs les automobilistes ne sont pas seuls à devoir s'adapter, les cyclistes aussi doivent se protéger en adaptant leur allure et en gardant leur trajectoire à droite.

Les conseillers de quartier font remarquer que la zone 30 n'est pas signalée de manière optimum. Un lien sera fait avec le bureau d'études pour préciser la signalisation. Par ailleurs, les logos cycle marqués au sol sont effacés, les conseillers demandent à les reprendre. Un lien sera fait avec le service Voirie.

Les conseillers rappellent leur souhait de voir le panneau de signalisation du sens de circulation revenir sur le mur en face de l'impasse de la rue Camille Desmoulins. Le service Proximité et Relations aux Citoyens renouvellera la demande.

[Itinéraire piéton entre l'avenue Saint-Jean d'Angély, l'Hôpital et la gare.](#)

Les conseillers de quartier ont fait remarquer qu'il était fréquent de voir des piétons sur l'avenue Charles de Gaulle, là où pourtant leur circulation est interdite. Les conseillers ont demandé au service s'il était possible de flécher un itinéraire piéton pour accéder à la gare et à l'hôpital depuis l'avenue de Saint-Jean d'Angély.

Le bureau d'études demande aux conseillers de préciser leur demande. L'usage étant d'indiquer un itinéraire entre deux points d'intérêts (de la gare à l'hôpital par exemple) mais qu'il est difficile de partir d'une intersection comme le carrefour Avenue de Saint-Jean d'Angély et Avenue Charles de Gaulle. Il faudra donc définir de quel point d'intérêt il faut faire commencer cet itinéraire (CSC, Théâtre, Place G. Renon, école ?).

[Retour sur le projet de piste cyclable sur les boulevards Louis Tardy et Jean Moulin](#)

Le projet de réalisation de piste cyclable a été présenté aux riverains du boulevard Jean Moulin avec ses implications : la suppression des places de stationnement sur l'espace public. Certains d'entre eux ont d'abord fait part de leurs réserves comme ils étaient invités à le faire par l'info-quartier distribué dans leur boîte aux lettres, puis ont très rapidement écrit une lettre de réclamation à l'attention de la Municipalité, signée par une dizaine de riverains. Le projet a été suspendu aux abords immédiats des domiciles des riverains concernés afin qu'une discussion puisse être engagée avec eux sur ce dossier et que toutes les options soient envisageables. Une réunion s'est tenue le mercredi 22 mai, veille de ce conseil de quartier.

Dominique Six fait un compte-rendu de cette réunion où l'ensemble des personnes invitées a pu s'exprimer. Les habitants ont pu apporter des informations complémentaires sur leurs usages de ces places de stationnement. La présence d'un parking public à proximité, d'une entreprise, d'un restaurant et d'une friche commerciale sera prise en compte dans la réflexion du bureau d'études. Lors de cette réunion, il a été décidé avec les habitants de créer un groupe de travail qui se réunira fin juin. Pour avancer sur ce dossier, les riverains sont invités à définir leur besoin en stationnement, le bureau d'études va travailler à plusieurs propositions. Dominique Six rappelle que l'objectif de ce groupe de travail est trouver un consensus qui permettra de concilier le besoin d'une continuité des pistes cyclable entre l'avenue de La Rochelle et l'Avenue de Saint-Jean d'Angély et ceux des usages des riverains du boulevard Jean Moulin.

[Retour sur l'aménagement de la voie de bus dédiée, Avenue Louis Pasteur.](#)

Les conseillers de quartier et les membres du public font deux remarques sur cet aménagement :

- Les passages piétons qui ne sont pas aux intersections, place Georges Renon, face à l'école Louis Pasteur ne sont plus protégés par des îlots. Selon le sens pris pour traverser, les piétons sont cachés par les voitures lorsqu'il y a de l'affluence. Cette situation peut-elle être améliorée ? Un relais sera fait auprès de l'agglomération qui a porté le projet.
- Si les piétons doivent traverser aux intersections et donc emprunter le même côté de trottoir, est-il possible de veiller à l'accessibilité de ces trottoirs (abaissement, passages piétons) sur la portion comprise entre le n°33 avenue Louis Pasteur et l'Avenue de La Rochelle, des deux côtés ? Un relais sera fait auprès du bureau d'études.



Commission Animation

Référente de la commission animation depuis 2014, Luce Martin souhaite céder sa place afin de dégager du temps pour pouvoir s'investir sur d'autres projets personnels. Agnès Jarry remercie Luce Martin pour les projets qu'elle a portés au sein du Conseil de quartier. Le poste de référent, faute de volontaire pour prendre la suite, est donc vacant. Les conseillers peuvent continuer à travailler sur des projets d'animation cependant, les co-présidentes se tiennent disponibles avec le service Proximité et Relations aux Citoyens pour les accompagner dans leurs démarches.

Le projet de Fête du vélo n'a pas été organisé faute de conseillers disponibles sur la date envisagée. L'association VillOvélo, qui avait aussi été rencontrée n'avait pas de bénévoles en nombre suffisant pour se permettre de doubler l'évènement qu'elle organise autour de Pré Leroy sur cette même date. Cette idée reste à travailler pour la rentrée ou pour d'autres occasions, le vélo étant présent par d'autres associations dans le quartier de Saint-Florent.

Une réunion de travail pour fixer le cadre de l'organisation du Marché de Noël aura lieu le mardi 2 juillet à 16h30. Des contacts ont déjà été pris avec des artistes pour animer l'évènement.

Temps d'échange

- Un conseiller de quartier, s'il est satisfait de l'arrivée de la fibre optique dans le secteur de la Tranchée, s'étonne que les opérateurs installent un réseau aérien quand il serait facile et plus sécurisé de l'enterrer. Les câbles passent entre les branches des arbres et seront en conflit avec la végétation.
- Dans le public, une personne partage la sensation que beaucoup plus de sirènes deux tons sont utilisées sur le boulevard de la Liberté et l'avenue Pasteur par les services des pompiers, du gaz ou des ambulances et demande si cet usage est toujours justifié ? Est-il possible de faire un courrier de sensibilisation aux structures concernées ?

Les véhicules des services de police, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie, d'intervention des unités mobiles hospitalières sont autorisés à utiliser des dispositifs avertisseurs sonores ou lumineux, tout comme les véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage (les véhicules d'intervention d'ERDF et GRDF, de la SNCF, de la Banque de France etc..). C'est la Préfecture qui vérifie les normes d'installation de ces avertisseurs et les services de police et de gendarmerie qui contrôlent leur utilisation. Les services de secours sont déjà sensibilisés à l'utilisation des avertisseurs sonores (pas d'utilisation la nuit si pas de nécessité immédiate). Le service Proximité et Relations aux Citoyens fera le lien avec les services de la Police Municipale pour les sensibiliser à cette question.

- Un participant demande l'origine de la création des plateaux surélevés Avenue Saint Jean d'Angély et ouvre sa question au déploiement d'obstacles sur la chaussée à l'échelle de la ville. Il fait remarquer que ces obstacles de type coussins berlinois, passages surélevés ou écluses, sont créateurs de pollution, avec le redémarrage qu'ils impliquent et sont brutaux pour le dos à leur passage. Il prend l'exemple de certaines villes scandinaves, où la limitation de vitesse à 30km/h, sans obstacle, semble avoir pacifié la circulation et demande aux élus ce qu'ils pensent de ces projets.

Monsieur Dominique Six, Adjoint au Maire en charge notamment des questions de voirie explique le processus qui a amené à cette création. En octobre 2016, suite à des sollicitations de riverains, élus, techniciens et conseillers de quartier ont procédé à une visite sur site sous la forme d'un « diagnostic en marchant ». L'objectif de ce type de réunion est de partager le diagnostic d'une situation entre différents acteurs. De ce diagnostic est né le projet de créer des plateaux surélevés afin de réduire la vitesse et protéger les traverses piétonnes, tout en préservant les pistes cyclables de cette entrée de ville. Ce projet a été travaillé par le bureau d'études de la Ville de Niort et présenté à plusieurs reprises en conseil de quartier. Initialement prévue en 2017, cette réalisation a été effective en 2018.

Monsieur Six partage avec l'assemblée qu'il n'y a malheureusement pas d'aménagement idéal face aux incivilités routières et que chaque projet comporte ses avantages et ses inconvénients. S'il partage la vision idéale d'une circulation apaisée, comme ce qui peut exister dans certaines villes européennes, il craint que le contexte local ne puisse le permettre dans l'immédiat. Si l'on ajoute à cela la nécessité d'agir lorsque des comptages routiers montrent des dépassements de vitesse et que la sécurité des piétons est mise en jeu, il paraît nécessaire de recourir à des aménagements.

Sur le long terme, les collectivités (Ville, Agglomération) travailleront à des investissements qui tendront vers des circulations plus apaisées. La mise en place d'un réseau de bus gratuit, la création

de parkings relais à l'entrée de la ville, sont des outils complémentaires qui devraient permettre de tendre vers cet objectif.

Sur la question plus précise de cet aménagement, le service Proximité et Relations aux citoyens a fait le lien avec le bureau d'études afin de s'assurer que la signalisation des passages surélevés soit optimale.

Informations diverses

- Les Voisines Niortaises du 24 mai
- La programmation des cinémas en plein air de l'été.
- La semaine propreté du 21 au 27 septembre
- Le remplacement des panneaux publicitaires
- Tournoi de pétanque des conseillers de quartier
- Rencontres Accès Libre
- Niort Durable 2030

Fin du CQ à 22h10.